

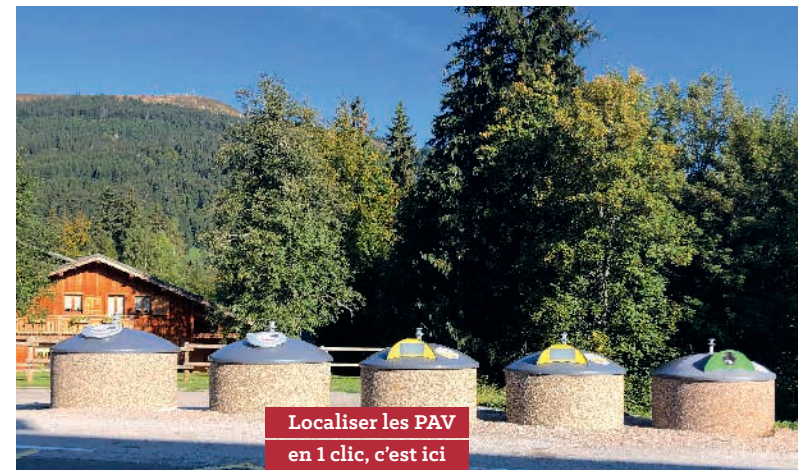
DÉCHETS BIEN GÉRÉS TOUS CONCERNÉS !

On retrousse ses manches et on prend les déchets à bras le corps pour ne plus jeter sans compter car les poubelles sont pleines ! Grâce à de petits gestes et de bonnes habitudes, chacun fait sa part pour préserver les ressources et la planète !



Bien trier pour bien recycler

Sur le Haut-Chablais, la collecte des déchets se fait en Points d'Apport Volontaire (PAV). Pour faciliter le dépôt, près de 130 points sont ainsi répartis sur les 15 communes du territoire. Ils sont tous équipés de conteneurs semi-enterrés destinés à recueillir les ordures ménagères (couvercle gris), les emballages recyclables (couvercle jaune) et le verre recyclable (couvercle vert). Grâce à ce tri sélectif, les recyclables sont valorisés au lieu d'être enfouis ou incinérés. Ils permettent aussi d'économiser des ressources naturelles.



Localiser les PAV en 1 clic, c'est ici

www.ouposermespoubelles.com



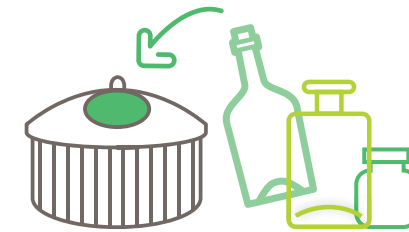
LES EMBALLAGES RECYCLABLES

Ils sont composés des **emballages en plastique, en acier, en aluminium et en carton fin** comme les briques alimentaires ou boîtes de biscuits, ainsi que de **tous les papiers**. Une fois collectés, ils sont envoyés en centre de tri pour être séparés selon leur matière, puis expédiés vers leurs filières de recyclage pour devenir de nouveaux produits.



ATTENTION !
Déchets électriques et électroniques (notamment piles au lithium) **INTERDITS** dans les recyclables (risque d'incendies !)

886 tonnes d'emballages collectées en 2025 en Haut-Chablais, soit + 4 % par rapport à 2024



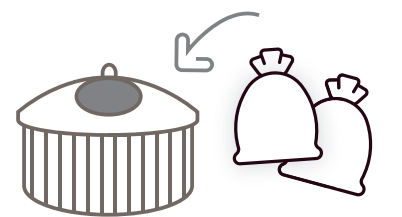
LE VERRE RECYCLABLE

Il concerne **uniquement les bouteilles, flacons, pots et bocaux en verre**.

Le verre collecté est ensuite envoyé directement en usine pour être transformé en calcin destiné à refabriquer des emballages en verre. La vaisselle en verre, les miroirs, les ampoules ou la faïence ne vont pas dans les conteneurs de verre mais sont à apporter en déchèteries.

1896 tonnes de verre collectées en 2025, soit 11 tonnes de plus qu'en 2024

Le +
Le verre est recyclable à l'infini !



LES ORDURES MÉNAGÈRES

Les ordures ménagères sont les déchets quotidiens pour lesquels il n'y a aucune possibilité de recyclage. Après leur collecte sur le territoire, ils sont maintenant tous incinérés à l'usine de Thonon-les-Bains. Cette incinération permet toutefois de produire de la chaleur, ainsi que de l'acier qui est également valorisé.

7262 tonnes d'ordures ménagères collectées en 2025, soit un tonnage équivalent à 2024 avec 7258 tonnes

Réduire pour moins jeter

Croissance de la population, sur-consommation, effets de mode... on fabrique toujours plus de déchets. En France, chaque habitant en produit en moyenne environ 500 kg par an, soit 10 % de plus qu'il y a 10 ans. Si le tri sélectif est aujourd'hui devenu une habitude, près de 7 déchets sur 10 jetés dans la poubelle d'ordures ménagères auraient encore pu être triés ou valorisés autrement. Et l'enjeu est grand. Il s'agit, au-delà des volumes de déchets à gérer et de la maîtrise des coûts de collecte et traitement, de :

- ↳ **limiter les impacts sur l'environnement** (déchets sauvages dans la nature, transport des déchets, transformation...),
- ↳ **économiser des matières premières épuisables**, a fortiori dans un contexte de changement climatique, de tension sur les ressources et la biodiversité.

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !

Pour l'avenir de la planète et des générations futures, **rien de tel que la prévention comme action !** Et tout est bon pour réduire à la fois ! Voici des idées à utiliser sans modération...

- ↳ Acheter local et en circuit court
- ↳ Adopter l'anti-gaspi (se limiter à sa liste de courses, acheter en vrac et grands conditionnements, cuisiner les restes, congeler avant que ce ne soit périmé...)
- ↳ Préférer le durable au jetable
- ↳ Réparer, réutiliser, donner
- ↳ Composter et fabriquer un amendement pour son jardin...

DES VÉHICULES POUR COLLECTER

La collecte des Points d'Apport Volontaire est assurée, en fonction des types de déchets et des communes, directement par l'Interco ou confiée à des prestataires spécialisés.

Pour ses tournées, l'Interco dispose de 5 véhicules. En 2025, elle a investi pour moderniser son parc de véhicules avec :

- ↳ le remplacement de l'engin dédié à la collecte de la station d'Avoriaz et spécialement adapté à la station et à ses voies qui restent enneigées pendant la saison d'hiver.
Coût du véhicule : 1 M€
- ↳ l'achat, en décembre dernier, d'un nouveau camion pour la collecte sur la Vallée d'Aulps.
Coût de l'engin : 533 547 €



Merci de bien vérifier avant de jeter un déchet s'il est recyclable ou non.

- > Un déchet non recyclable jeté dans les conteneurs d'emballages recyclables deviendra un refus de tri et repartira vers les ordures ménagères. Il aura donc été traité 2 fois au lieu d'une et coûtera 3 fois plus cher !
- > Un déchet recyclable jeté dans les ordures ménagères est une perte de matière qui aurait pu être réutilisée.

Un doute ?

Tous les bons « tri-flexes » dans la poche avec l'appli « Guide du tri » de Citeo.

citeo.guidedutri.fr





RESPECT DES PAV !

En plus des agents de collecte, 2 personnes sont en charge de la propreté des 128 PAV du territoire. Elles interviennent toutes les semaines selon les saisons pour enlever les dépôts sauvages, nettoyer les abords des conteneurs et les déneiger l'hiver pour qu'ils soient accessibles aux usagers.

Les déchets abandonnés par les usagers autour des conteneurs provoquent des nuisances visuelles, olfactives et des risques de pollution de l'eau et des sols. Ces incivilités, qui coûtent à la collectivité et donc aux contribuables, pourraient pourtant être facilement évitées. Une fois dans la voiture, il suffit d'aller à la déchèterie la plus proche pour les déposer.

Merci de respecter les consignes de tri et de dépôt, ainsi que le travail des agents. Emportez vous-même ces déchets (cartons, pneus, meubles...) en déchèteries.

+20 kg de déchets sauvages par an par habitant !

Source ADEME

Les dépôts sauvages sont passibles d'amende jusqu'à 1 500 € et de la saisie du véhicule ayant servi à les transporter.



info+

sur www.cc-hautchablais.fr

- > rappel des consignes
- > demande de carte de déchèteries, règlement
- > réservation d'un composteur...

Déposer en déchèteries

5 DÉCHÈTERIES À VOTRE SERVICE

À Vailly, au Biot, aux Gets, à Morzine et Avoriaz, les déchèteries du Haut-Chablais acceptent les déchets volumineux ou spécifiques qui ne vont pas dans les Points d'Apport Volontaire. Cartons, ferraille, bois, encombrants, déchets verts, déchets d'équipements électriques et électroniques, pneus... sont donc à déposer dans les bennes prévues à cet effet.

7 892 tonnes de déchets déposés en déchèteries en 2025 contre 8 187 en 2024

COMMENT Y ACCÉDER ?

L'accès est gratuit pour les particuliers dans la limite d'un dépôt de 4 m³ par an pour certains déchets. Pour entrer, il faut obligatoirement faire scanner sa carte d'accès, délivrée à raison d'un exemplaire gratuit par foyer sur le territoire.

Sur place, les gardiens peuvent renseigner les usagers sur les contenants où déposer les déchets pour qu'ils soient bien envoyés vers la filière de traitement adaptée.



PRATIQUE !
La carte permet d'accéder aux 5 déchèteries du territoire



idée+

VOUS N'EN VOULEZ PLUS ? DONNEZ-LE À LA R'MIZE !

L'Interco est partenaire de La R'mize, implantée à Anthy-sur-Léman. Cette ressourcerie et aussi tiers-lieu (centre d'activités et animations) ouvert à tous, favorise l'économie circulaire et la solidarité locale. Les habitants sont invités à donner meubles, livres, vaisselle, jouets, décoration ou petit électroménager. Les objets collectés sont triés et réparés pour trouver une seconde vie dans la boutique où ils sont revendus à petits prix. Par son activité, La R'mize permet aussi de redonner du travail à des personnes éloignées de l'emploi. L'an dernier, 105 tonnes d'objets ont ainsi été valorisées, pour une douzaine de salariés en insertion. Un geste simple et utile pour réduire les déchets et favoriser la solidarité !

infos : www.larmize.org - contact@larmize.fr
19, Route Impériale, 74 200 Anthy-sur-Léman
Dépôt des dons : 1^{er} mardi du mois (10 h à 16 h) ; 1^{er} samedi du mois (9 h à 12 h).



Les biodéchets...

Ce sont **les déchets alimentaires** (restes de repas ou de préparation de repas, produits périmés non consommés) et **les déchets verts** (tontes de pelouse, feuilles mortes, haies...)

1/3

de la poubelle ordures ménagères des Français !

Composter pour valoriser chez soi

Pour réduire encore ses poubelles, l'idéal est de valoriser ses déchets organiques (biodéchets) sur place ! Ils peuvent en effet être transformés en compost et utilisés comme terreau pour les plantes de jardinage ou comme structurant pour le sol du jardin. Le compostage, qu'il soit réalisé en tas, en composteur ou en lombricomposteur, permet ainsi de réduire le volume de biodéchets par trois ! Et c'est triple avantage :

- ➔ moins de déchets dans la poubelle ordures ménagères,
- ➔ moins de déchets verts à transporter en déchèteries,
- ➔ + d'engrais pour ses plantations, sans frais !

LES SOLUTIONS POUR COMPOSTER

L'Interco propose deux solutions pour composter selon son habitat :

- ➔ **le compostage à domicile pour les particuliers** grâce à 1 composteur de 421 litres en bois, facile d'utilisation et à assembler en 5 minutes sans outil ; il est fourni avec un bio-seau pour transporter les biodéchets de la cuisine au composteur et avec un mélangeur.
- ➔ **le compostage partagé pour les résidents d'immeubles collectifs** grâce à un site de compostage partagé avec 3 composteurs, des bio-seaux pour chaque appartement et un mélangeur.

30 € le kit

1 composteur
+ 1 mélangeur
+ 1 bio-seau

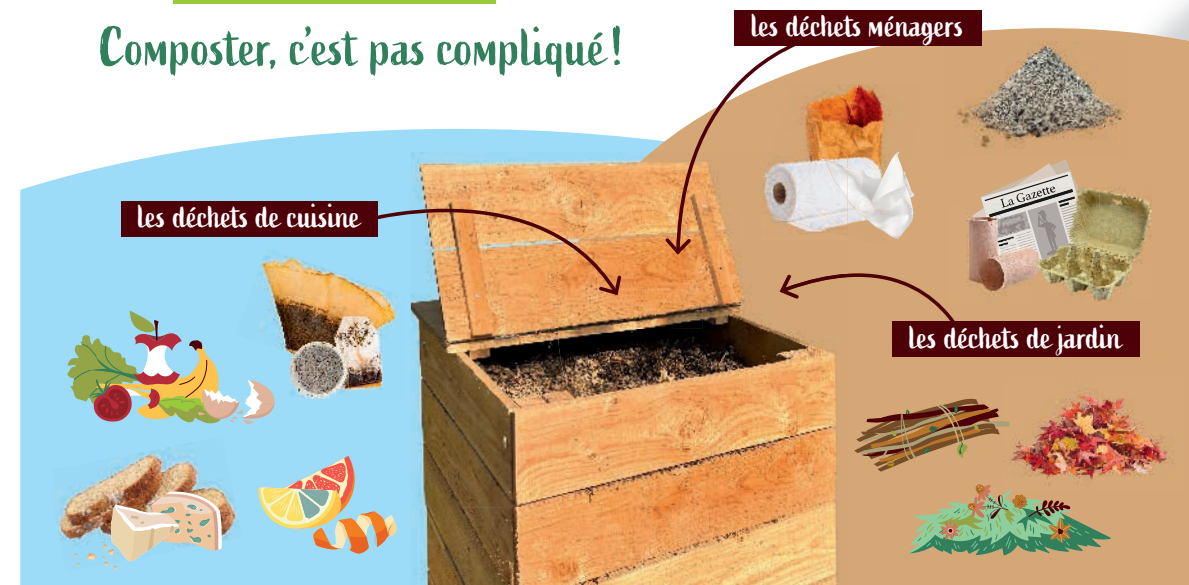
à réserver ici

L'Interco organise aussi des ateliers dans les écoles pour sensibiliser les + jeunes sur les déchets recyclables et le compostage.



LES BONS GESTES !

Composter, c'est pas compliqué !



50 % DE MATIÈRES HUMIDES

Bien réussir son compost

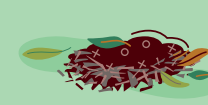
50 % DE MATIÈRES SÈCHES



Brassez votre compost 1 fois par semaine



Arrosez-le si besoin, sans excès, ou laissez le composteur ouvert quand il pleut !



Avant 6 mois, votre compost peut être utilisé en paillis !



Après 6 à 9 mois, utilisez-le pour le jardin ou vos plantations : 1/3 de compost pour 2/3 de terre

Je ne jette pas

- Restes d'origine animale
- Litière animale, excréments d'animaux domestiques, couches culottes
- Grosses branches et résineux, liserons et plantes rampantes, envahissantes
- Charbon de bois
- Bouchons en liège
- Sable, cailloux, graviers
- Huiles de friture
- Sacs biodégradables
- Contenu des sacs d'aspirateur
- Produits chimiques
- Mégots